



Construction neuve, problème de voisinage

Par **claudio35**, le **20/06/2015** à **12:05**

Bonjour

Ma fille a acheté un terrain pour faire construire.

Permis de construire obtenu, construction en mitoyenneté. Le voisin refuse que l'on dépose son grillage pour la construction et la pose d'échafaudage pour l'enduit de la maison.

Construction réalisé par un maître d'ouvrage.

Y a t-il un recours envers le voisin ou au pire se retourner contre le maître d'ouvrage qui aurait du se renseigner avant et annuler par le fait la vente du terrain?

Merci de me répondre rapidement

Par **domat**, le **20/06/2015** à **13:08**

bjr,

si le grillage appartient en totalité au voisin, vous ne pouvez pas l'obliger à démonter son grillage.

on ne peut s'imposer sur la propriété d'autrui.

dans le cas de votre fille, il s'agit de demander à son voisin, une servitude de tour d'échelle qu'il n'est pas obligé d'accorder selon la jurisprudence actuelle, la servitude de tour d'échelle ne s'appliquant qu'aux constructions existantes pour des travaux d'entretien.

dans la situation que vous exposez, le maître d'ouvrage est votre fille, l'entreprise commandée par votre fille est le maître d'oeuvre.

cdt